

Cette formation permettra à l'encadrement de maîtriser les fondamentaux de la CCN51 afin de sécuriser les relations collectives et individuelles du travail.

Formatrice

Catherine Audias, titulaire d'un DESS en droit social et d'un Master en management des structures de l'action social

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mobiliser des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 31 octobre 1951 renouvelée
- Maîtriser la portée et le contenu du texte conventionnel
- Evaluer les écarts avec les dispositions générales du Code du travail et des accords d'entreprise

Durée

1 jour (7 heures)

Public concerné

Directeurs d'établissement, personnel encadrant, personnel en charge des ressources humaines

Prérequis

- Etre en situation d'encadrement
- Questionnaire de positionnement des stagiaires / diagnostic préalable

Format

Formation intra ou inter-établissements

Modalités pédagogiques

- Eléments matériels : support pédagogique. Les participants doivent se munir d'une calculatrice pour les cas pratiques.
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques et méthodologiques, cas pratiques, études de cas

Suivi et évaluation des acquis

- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Evaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Prix

INTRA : 1 300 €/jour pour le groupe

INTER : 280 €/jour/personne

Contenu

Matin – (durée 3h30)

Le rôle et la place de la CCN 51 dans la relation de travail

- Analyse du dispositif conventionnel

La structuration du texte conventionnel

- Repérage des dispositions générales et des annexes

Après-midi – (durée 3h30)

Identification des spécificités de cette convention collective

- Les relations collectives conventionnelles / le droit syndical et la représentation élue du personnel
- Le recrutement, Le contrat de travail, Les filières de classement
- Focus sur la rémunération conventionnelle / La structure de rémunération / l'accord spécifique sur les bas salaires
- Les dispositions relatives à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail
- Les congés payés, les congés de courtes durées et les jours fériés
- La suspension du contrat de travail / La maladie, la maternité, l'accident de trajet et la maladie professionnelle.
- Les modes de rupture du contrat de travail